



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°1855 DU 21 DECEMBRE 2022

Le Chef de l'Etat a reçu les Lettres de créance de cinq nouveaux Ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a reçu, ce mercredi 21 décembre 2022, les Lettres de créance des Ambassadeurs Bouassila Idriss d'Algérie, Ali Yousef Obaid Jasem Alnuaimi des Emirats Arabes Unis, Shitaye Minale Tizazu d'Ethiopie, Alieu K. Jammeh de Gambie et Dang Thi Thu Ha du Vietnam.

Le Chef de l'Etat leur a adressé ses vives félicitations pour leur désignation, et leur a souhaité la bienvenue en terre ivoirienne.

Evoquant la situation en Côte d'Ivoire, le Président Alassane OUATTARA a relevé les progrès enregistrés dans les domaines politique, social, économique et sécuritaire.

Au niveau politique, le Chef de l'Etat a souligné le climat apaisé qui prévaut dans notre pays tout comme la consolidation de la démocratie.

Sur le plan social, l'Etat ivoirien a consenti, selon lui, des efforts importants afin d'améliorer les conditions de vie des populations, dans le contexte actuel de cherté de la vie liée à l'inflation mondiale.

Sur le plan économique, malgré le contexte particulièrement difficile lié à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine, le Président de la République a relevé la résilience de l'économie ivoirienne avec un taux de croissance de 7,4% en 2021 et une projection de 7% en moyenne, au cours de la période 2022-2025.

Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris, selon lui, l'accélération du rythme de transformation locale des produits agricoles tels que le cacao et l'anacarde, en vue de créer plus d'emplois, notamment pour les jeunes.

Le Chef de l'Etat a, en outre, évoqué le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, qui représente 59 000 milliards de francs CFA d'investissements dont 74% pour le secteur privé ainsi que la modernisation et le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce PND, le Président de la République a invité les opérateurs économiques des cinq pays, à s'intéresser aux différents programmes et projets qui y sont contenus.

Abordant le volet de la coopération entre ces cinq pays et la Côte d'Ivoire, le Président Alassane OUATTARA a souligné la nécessité d'œuvrer au renforcement et à la diversification des excellentes relations de coopération entre ces pays et la Côte d'Ivoire.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a réitéré la disponibilité du Gouvernement ivoirien à accompagner les cinq nouveaux Ambassadeurs dans l'accomplissement de leurs nobles missions.

Les nouveaux Ambassadeurs accrédités auprès de notre pays ont, pour leur part, relevé la qualité exceptionnelle des relations de coopération entre leurs pays respectifs, et la Côte d'Ivoire, et pris l'engagement d'œuvrer à leur consolidation et à leur renforcement dans tous les domaines.

Notons que dans la matinée, le Président Alassane OUATTARA a présidé un Conseil des Ministres. Ce Conseil a pris plusieurs décisions, notamment le lancement du Projet Pôle Agro-Industriel dans le Nord, la revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) qui passe de 60 000 francs CFA à 75 000 francs CFA à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'adoption de la Stratégie nationale pour l'enrichissement du riz visant à rehausser la valeur nutritionnelle du riz et à garantir un capital important de micronutriments.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Léon FOSSOU, Direction de la Communication / Service Presse et Information

Tél : (+ 225) 27 20 31 43 27 - 07 07 93 69 12

Email: leon.fossou@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci